



Les Issambres - Le Village - La Bouverie  
**ROQUEBRUNE**  
SUR ARGENS

Service des Ressources Humaines  
Tél : 04.94.19.59.41

Nos Réf : JC/JB/BB/ND

Roquebrune-sur-Argens, le

**18 DEC. 2023**

## **NOTE A L'ATTENTION**

**de l'ensemble des personnels  
communaux, du CCAS et de la  
Résidence Autonomie du Jas de Callian**

### **Objet : Titres Restaurant dématérialisés**

### **PJ : Formulaire d'adhésion 2024 + plaquette de présentation Pluxee**

Un groupement de commande a été constitué dans le cadre de la relance du marché des titres restaurants.

Ce groupement inclut la Commune, le CCAS, la Résidence Autonomie du Jas de Callian et l'Office de Tourisme de Roquebrune-sur-Argens.

Le marché a été attribué à la société PLUXEE.

Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, les dispositions suivantes s'appliqueront aux personnels ne bénéficiant pas d'une cantine ou n'en usant pas.

A noter que le crédit des cartes issues des précédents marchés avec les sociétés UP et Edenred pourront continuer à être utilisées jusqu'à épuisement.

#### **1. Nouveautés**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a décidé, par délibération en date du 14 décembre 2023, de contribuer au maintien du pouvoir d'achat des agents municipaux et de réduire l'impact de l'inflation sur le coût du repas en :

- augmentant la participation employeur à hauteur de 60 % de la valeur du titre restaurant dématérialisé et de réduire à 40 % la part restant à la charge de l'agent, soit une participation par titre restaurant de 4,20 € à la charge de l'employeur et 2,80 € à la charge de l'agent.
- lissant le versement des titres sur l'année civile de janvier à décembre inclus, sans interruption.

#### **2. Modalités d'attribution**

Les agents à temps complet peuvent bénéficier de 220 titres restaurant par an (ou 110 titres selon leur souhait), d'une valeur faciale de 7 €, sur 12 mois, pour une valeur annuelle de 1 540 € (ou 770 €) dont 924 € (ou 462 €) à la charge de l'employeur, 616 € (ou 308 €) à la charge du salarié.

Bien évidemment, les agents à temps non complet ou à temps partiel peuvent bénéficier d'un montant proratisé selon leur temps de travail effectif.

Les modalités d'attribution, considérant la quotité de travail et le nombre de titres restaurant souhaités, s'établissent comme suit :

Adhésion à la totalité des titres restaurant (TR)						
Quotité de temps de travail	100%	90%	80%	70%	60%	50%
Nb de TR de janvier à novembre	18	16	14	12	11	9
Nb de TR en décembre	22	22	22	22		11

Adhésion à la moitié des TR						
Quotité de temps de travail	100%	90%	80%	70%	60%	50%
Nb de TR de janvier à novembre	9	8	7	6	5	4
Nb de TR en décembre	11	11	11	11	11	11

### 3. La carte : « Pass Restaurant »

Les jours d'utilisation seront du lundi au samedi (y compris le soir) excepté pour la Police Municipale où leur utilisation se fera tous les jours de la semaine.

Le montant maximum autorisé par jour est de 25 € dans de nombreux commerces ou restaurants agréés par la Commission Nationale des Tickets Restaurant (CNTR) et équipés d'un terminal bancaire électronique.

La carte de paiement est sécurisée, nominative et valable 5 ans.

Les cartes seront créditées courant de la première quinzaine de chaque mois.

### 4. Gestion

La première carte vous sera remise en mains propres par le Service des Ressources Humaines. Il s'agit d'une carte sécurisée sans code PIN.

Les agents disposent d'un espace personnalisé depuis lequel le solde de leur carte sera visible :

- sur l'application : Pluxee FR
- sur le site internet : <https://consommateurs.pluxee.fr/>

Pour la première utilisation, il est nécessaire d'activer la carte en créant son compte depuis son espace personnalisé.

En cas de perte ou de vol, elle peut être bloquée depuis l'application ou le site internet.

Le Service des Ressources Humaines reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Maire,  
Jean CAYRON



Tout courrier doit être adressé à Monsieur le Maire de manière impersonnelle.

#### HÔTEL DE VILLE

Rue Grande André Cabasse  
B.P. 50 004  
83521 Roquebrune-sur-Argens CEDEX  
04 94 19 59 59

#### MAIRIE D'HONNEUR

Parking des Artichauts  
83520 Roquebrune-sur-Argens  
04 94 19 59 59

#### MAIRIE ANNEXE DE LA BOUVERIE

2, rue du Prince Ferdinand de Bourbon des deux Siciles  
83520 Roquebrune-sur-Argens  
04 94 19 50 28

#### MAIRIE ANNEXE DES ISSAMBRES

Place San Péire  
83380 Les Issambres  
04 94 55 07 16